

## Norbanque

D'après les témoignages reçus par le comité, dix coopératives des Prairies unirent leurs efforts pour appuyer Norbanque. Je ne suis pas surpris en tant que député de la Colombie-Britannique que les habitants de ce qu'on appelle l'Ouest—bien que nous ne considérons pas vraiment les Prairies comme faisant partie de l'Ouest, bien sûr—estiment avoir besoin d'une banque pour desservir leur secteur de commerce. Dans l'Ouest, nous avons souvent eu l'impression que les banquiers de l'Est ne se préoccupaient pas suffisamment des problèmes des commerçants de l'Ouest et il est difficile d'obtenir des décisions favorables. Je pense que les banques de l'Est feraient bien de réviser leur position. C'est la deuxième fois en quelques mois que le Parlement étudie une proposition visant à créer une banque dans l'Ouest. Une banque a été constituée en corporation en Colombie-Britannique il y a quelques années.

Je recommanderai donc que le groupe de Norbanque se lance avec nos meilleurs vœux. L'étude du comité a montré qu'il s'agissait d'un groupe bien préparé qui avait étudié à fond la tâche qui l'attendait. Le siège social sera à Winnipeg et d'autres bureaux devraient être établis à Calgary, Edmonton, Regina et Winnipeg; les intérêts des hommes d'affaires des Prairies seront donc certainement bien représentés. Le groupe a déclaré son intention de mettre à la disposition des entreprises des Prairies le capital d'exploitation ou les prêts à terme qu'il leur faudra, selon le cas. Ceux-ci sont difficiles à obtenir dans les Prairies. Je n'ai pas l'intention de reprendre ici la liste des objectifs du groupe, mais j'estime qu'ils sont louables et qu'ils devraient assurer aux entreprises des Prairies une activité commerciale et bancaire viable.

Une chose me préoccupe cependant, c'est son capital extrêmement limité. Pour commencer, le capital sera de 10 millions de dollars, dont la moitié a été souscrit par les fondateurs. J'ai comparé ces chiffres avec ceux d'autres banques récemment constituées et j'ai constaté que la Banque canadienne commerciale et industrielle, par exemple, avait un capital de 22 millions environ, dont la moitié seulement constituait initialement le capital appelé, comme c'est souvent le cas. La banque de Colombie-Britannique a bien réussi dans l'exploitation d'une de ses succursales, avec un capital de 12,5 millions. On peut comparer ces chiffres à ceux des six banques principales dont le capital-action est d'au moins 100 millions de dollars, la Toronto-Dominion ayant pour sa part un capital-action de 334 millions. Bien sûr, les grandes banques ont un réseau de succursales étendu qui est coûteux, tout comme l'est le service des comptes de dépôt des particuliers.

Il n'est pas très difficile d'être convaincu que le groupe de Norbanque sera en mesure de mener à bien le genre d'exploitation bancaire qu'il compte entreprendre avec le capital dont il dispose. Je suis persuadé que l'habileté et la compétence de ses cadres et de sa direction les aideront dans cette entreprise. Monsieur l'Orateur, je suis heureux de donner l'appui de ce côté de la Chambre au bill C-1002.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer cette motion. Je vois déjà que Norbanque est destinée à devenir la première banque publique du pays. Elle concurrencera les banques à charte. Comme nous le savons, un nombre de coopératives détient environ 50 p. 100 des actions de Norbanque et le bill dont le Parlement est saisi permettra également de modifier la loi sur les banques eu vue d'autoriser les gouvernements provinciaux à acheter 10 p. 100 des actions en circulation d'une des banques existantes. Il y a donc une

possibilité que le Manitoba et la Saskatchewan s'intéressent à entrer en association avec les coopératives de crédit et les caisses populaires, avec l'intention d'acquiescer et de contrôler la première banque qui serait dirigée publiquement par la population du pays. C'est pour cette raison que je donne mon appui à la motion dont la Chambre est saisie.

L'idée remonte à environ quatre ans lorsque certaines personnes discutèrent de la possibilité d'établir le siège social d'une banque dans les Prairies. Je ne vous apprendrais pas que l'économie des Prairies a connu un développement très rapide depuis quelques années, grâce à l'exploitation du pétrole en Alberta et à l'industrie de la potasse en Saskatchewan. Cette industrie va devenir florissante en termes d'investissements et de recettes en raison de l'accroissement de la demande mondiale de fertilisants. C'est pourquoi j'estime que les Prairies constituent un emplacement idéal pour une banque canadienne.

Les principaux propriétaires de la banque seront les caisses populaires et les coopératives. Ces dernières sont une véritable tradition dans l'histoire des Prairies. Outre les caisses populaires et les coopératives de détail, il y a aussi le syndicat agricole qui vend plus de 70 p. 100 du grain. Les coopératives ont beaucoup d'importance pour les habitants des provinces des Prairies, particulièrement ceux de la Saskatchewan, où la notion du travail en commun l'emporte sur l'ancienne théorie de l'entreprise privée et de la recherche du profit.

Le groupe qui appuie cette banque consiste essentiellement en différentes associations coopératives des Prairies, qui sont: la Federated Co-operatives Ltd., la Co-operative Fire and Casualty Insurance Company, la Compagnie Life Insurance, la Société coopérative de crédit du Manitoba; la Canadian Co-operative Implements Limited; la société coopérative de crédit de la Saskatchewan; la Co-operative Trust Company of Canada; la Co-operative Superannuation Society et la Co-op Ltd. de Calgary. Ces groupes se sont engagés à fournir environ 50 p. 100 du capital de départ de la banque, soit 10 millions de dollars.

● (1710)

Peu de temps après les élections d'octobre qui nous donnaient un gouvernement minoritaire, la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest avait lieu dans l'Ouest. Ses participants dirent qu'il nous fallait une banque de l'Ouest, dont le siège social serait situé dans les Prairies. Certains gouvernements parlèrent même d'une banque nationalisée ou encore d'investir dans les banques à charte, estimant avoir ainsi un meilleur contrôle sur elles. La population en bénéficierait aussi, et les gouvernements pourraient investir dans des programmes sociaux, ce qui, à notre avis, était plus important que tout simplement chercher à faire de l'argent. Sauf erreur, on doit présenter un bill à la Chambre qui permettra aux gouvernements provinciaux d'investir dans les banques à charte. C'est un pas dans la bonne voie.

Permettez-moi d'exprimer une inquiétude. A mon avis, les banques à charte canadiennes sont en train de devenir trop puissantes. Leur pouvoir et leur richesse immenses leur permettent de prendre des décisions qui peuvent aller à l'encontre des décisions que prennent ou devraient prendre les parlementaires, en tant que représentants du peuple. Il est temps que le Canada songe à la possibilité d'étatiser tout le système bancaire et financier du pays. J'exclus ici les coopératives et les caisses populaires qui appartiennent déjà au peuple et qui sont contrôlées sur la base d'une voix par actionnaire, quel que soit le nombre